

cultivateurs de tout le pays. Faut-il s'étonner que ces deux groupes soient en proie à tant d'inquiétude, quand ils se voient si insuffisamment représentés dans le cabinet, qu'ils y comptent beaucoup moins de représentants que le nombre auquel ils pensent avoir droit? Mes remarques ne visent pas à censurer d'autres membres du cabinet. Il s'agit uniquement en l'occurrence de différences professionnelles. Je dois faire remarquer que, si l'on ne remédie pas à la situation, si l'on n'accorde pas plus de responsabilité à ceux qui représentent effectivement le peuple et si l'on ne met fin à une représentation aussi insuffisante de ces deux sections importantes de la population, nous paierons chèrement notre erreur dans les jours qui suivront.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des diverses commissions et sociétés d'Etat, mais on voudra bien me permettre de citer deux exemples qui illustrent bien ce qui se passe. Je mentionnerai d'abord la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, étant donné que cet organisme est probablement le mieux connu de tous. Le fonctionnement de cette commission relève du ministre des Finances (M. Ilsley). Elle se compose de dix membres, y compris un président. Au point de vue professionnel, on y trouve un banquier important aussi bien qu'un ancien professeur d'université, lequel, soit dit en passant, est peut-être celui qui représente un peu la population agricole au sein de la commission. Mais je ne vois aucun représentant de la classe ouvrière. Je vous le demande, de qui se compose la masse des consommateurs canadiens, si ce n'est des ouvriers et de leurs familles? Voilà pourquoi, si la commission contrôle dans une large mesure la production, la distribution et la consommation, et ce d'une façon telle que ces deux grandes classes de la population en ressentent les effets tous les jours, on ne saurait me traiter d'injuste lorsque je dis que la composition de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre devrait être différente au point de vue professionnel. La commission compte d'excellents membres, et je ne ferai aucun commentaire à ce sujet. Je prétends toutefois qu'elle laisse grandement à désirer au point de vue professionnel, si elle tient à conserver la confiance des producteurs et des consommateurs.

Je passe maintenant à un organisme qui fait l'objet des discussions de la population dans tout le pays et, quelquefois, des honorables députés eux-mêmes. Je veux parler de la Société Radio-Canada. Voici un organisme qui répond,—ou devrait répondre,—aux besoins des gens que j'ai mentionnés. La majorité de ses auditeurs se recrute dans les régions peuplées surtout de familles ouvrières ainsi que dans les régions rurales du pays. La

[M. Graydon.]

société est administrée par un bureau de gouverneurs composé, en premier lieu, du président de ce bureau qui est administrateur d'une société de fiducie. Le vice-président est homme du cinéma. La commission compte deux membres du clergé ainsi qu'une femme auteur et trois avocats, je pense. Au cours de la dernière session le comité de la radiodiffusion a présenté un rapport à la Chambre comportant censure pour les gouverneurs. Je crois que sur ce point l'honorable représentant de Renfrew-Sud (M. McCann) partagera mon avis. La censure à leur adresse n'a pas été aussi sévère que je l'aurais voulue, car j'estime que l'on aurait dû réclamer leur démission. A tout événement, tout le monde n'a pas partagé mon avis et la démission n'a pas été réclamée. Même alors, la suggestion aurait dû suffire.

M. HOMUTH: Pas à ces traitements.

M. GRAYDON: Je ne dirai pas que leurs traitements sont élevés, car je ne le pense pas. Ce n'est pas ce sur quoi j'ai voulu attirer l'attention. Lorsqu'il s'est agi de nommer un nouveau gérant-général, les neuf gouverneurs n'ont pu nommer que l'un d'entre eux tandis qu'ils avaient onze millions et demi de Canadiens pour faire leur choix. Libre maintenant à l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) d'interrompre pour faire son observation sur le traitement élevé que touche ce fonctionnaire.

Le rapport est allé plus loin en affirmant que ce bureau devrait compter des représentants agricoles et ouvriers. Y a-t-on donné suite? Lorsque M. Thomson a quitté le bureau, il s'est créé une vacance qui existe encore. Aucun représentant ouvrier que je sache ne fait encore partie de ce bureau. Avant de confier des pouvoirs immenses à ces organismes, le Gouvernement devrait s'arrêter avec un soin jaloux à étudier l'occupation des membres et bien d'autres aspects de la formation des commissions elles-mêmes. On ne l'a pas toujours fait.

Le Gouvernement devrait songer à un programme qui redonnerait au Parlement, non pas seulement en théorie mais en pratique, sa suprématie d'autrefois, afin que certains abus qui semblent s'être glissés cessent au lieu de s'accroître. Depuis quelque temps déjà on réclame de toutes les parties de la Chambre une meilleure répartition du travail. Cette demande n'est pas venue que de quelques membres d'un seul côté de la Chambre, elle n'a pas été limitée à un seul parti politique. Elle semble être l'expression d'un sentiment général voulant qu'on tire parti de chaque membre de la Chambre des communes. Je ne dirai rien de la situation embarrassante où se trouvent les membres d'une autre chambre en ce